

Eric Seguin
27, Chemin de Chantemerle
38700 La Tronche

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de La Tronche
74, Grande Rue
38700 La Tronche

La Tronche, le 24 avril 2022

Lettre de 2 pages en date du 23 Avril 2022 + 5 annexes à joindre au registre du Commissaire Enquêteur.

Ci-joint :

- annexe 1 : photo aérienne / plan cadastrale (intégrée au courrier)**
- annexe 2 : carte des risques de la zone (intégrée au courrier)**
- annexe 3 : fond carto DDT non actualisé (intégré au courrier)**
- annexe 4 : cadastre actualisé (intégré au courrier)**
- annexe 5 : photo aérienne / distance batiments (intégré au courrier)**
- annexe 6 : études géotechniques (intégrée au courrier)**
- annexe 7: plan de sondage étude géotechnique**
- annexe 8 : photo toit rocheux affleurant**

Objet : Demande de prise en compte d'une étude de sol localisée / et de l'application des critères de zone urbanisée

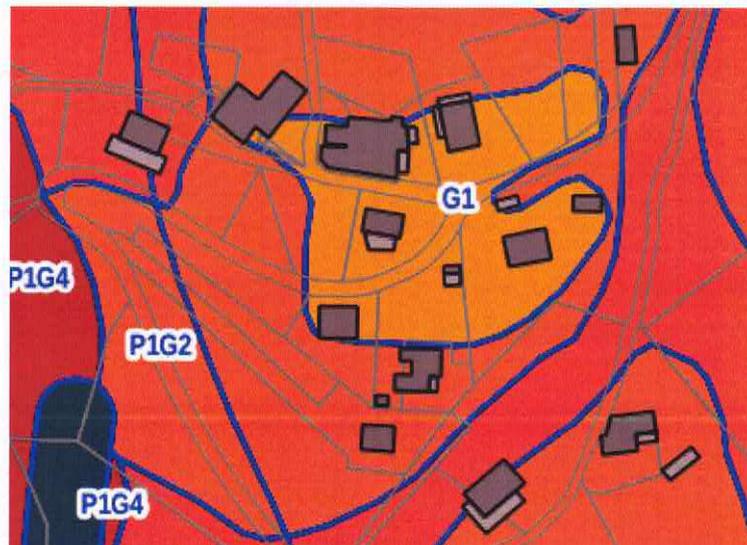
Madame la Commissaire enquêteur,

Habitant de la commune au numéro 27 du chemin de Chantemerle je me permets d'attirer votre attention sur deux points concernant les parcelles dont nous sommes propriétaires (**parcelle 108 / 109 / 110**). Nous nous étonnons du classement de risque de la zone concernée retenu dans la carte des aléas soumise à enquête d'une part et de la non prise en compte des critères définissant les zones urbanisées / non urbanisées.



1. Classement du risque de glissement

Concernant le risque établi des sur les parcelles concernées nous constatons qu'il été proposé dans la carte des aléas un risque **G2** qui nous étonne au regard de l'étude de sol dont nous disposons. (annxe 2 cidessous extrait carto DDT soumis à enquête)



En effet dans le cadre d'un projet de construction de maison datant de 2007 dont le permis de construire avait accordé mais non construit pour cause de mutation professionnel nous avons fait réaliser une étude de géotechnique bureau d'études Géo + afin de nous éclairer sur la nature exacte des sols. Outre l'analyse visuelle du site et de son environnement (toit rocheux affleurant), le cabinet Géo + a procédé à cinq sondages à la pelle mécanique ; les conclusions du rapport concernant la

stabilité de versant sont les suivantes : **« Par conséquent nous considérons que la stabilité du versant au droit du projet de construction étudié, est vérifiée »**. (Vous trouverez en annexe 3 l'intégralité du rapport d'étude géotechnique y compris le plan de sondage en annexe 3).

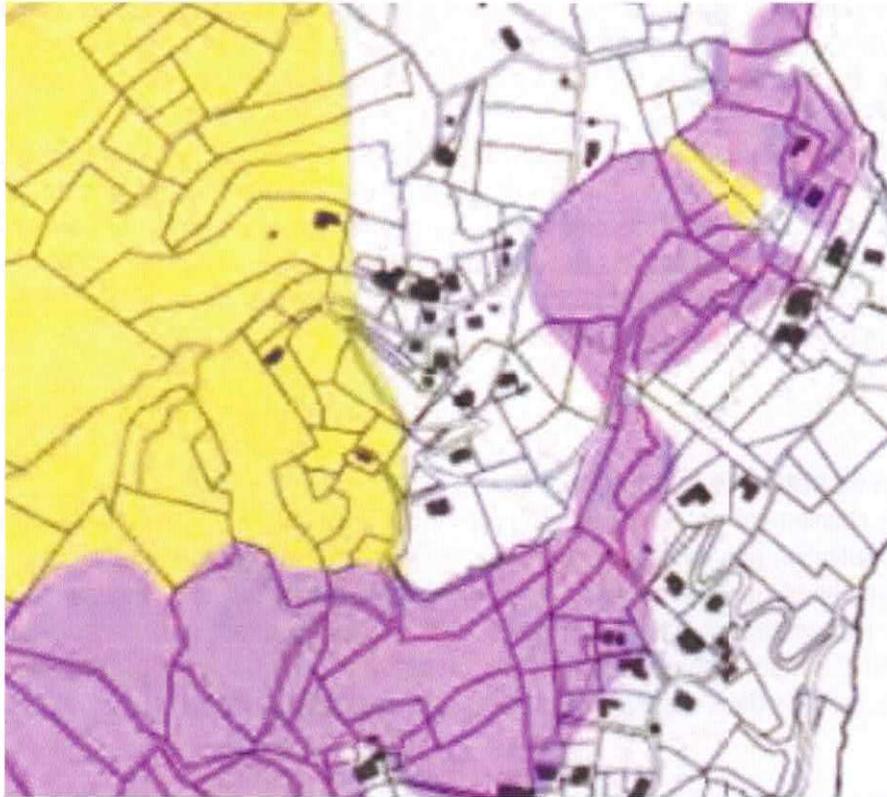
Nous comprenons pleinement aujourd'hui qu'une étude cartographique à grande échelle ne peut avoir la précision d'une étude réalisée au niveau de la parcelle concernant les risques de glissement ; c'est pourquoi nous vous demandons de prendre en compte l'étude réalisée par le bureau d'études Géo+ (annexe 3 et 4) avant la production de vos documents cartographiques définitifs.

Nous espérons que les conclusions de cette étude localisée vous permettront d'affiner votre cartographie de la zone concernée et des risques associés.

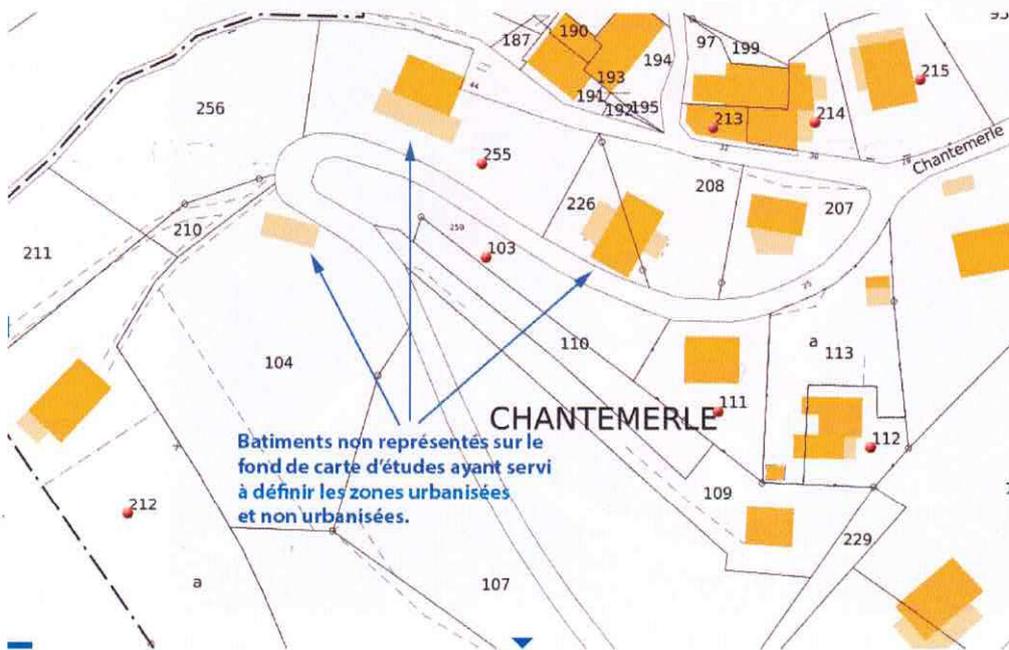
2. Application du critère zone non urbanisée

Concernant le classement en zone non urbanisée qui été retenu pour ces parcelles il ne semble pas répondre à la définition des critères de classement au regard de la grande proximité des constructions voisines. Il semblerait que les services de la DDT ont travaillé sur des documents cadastraux non actualisés ou n'apparaissent pas trois constructions voisinage direct (au nombre de 3) . Plusieurs documents d'étude intermédiaire de la DDT font apparaître que les fonds de cartes de travail n'étaient pas actualisés. (voir les deux cartographies ci-dessous annexe 3)

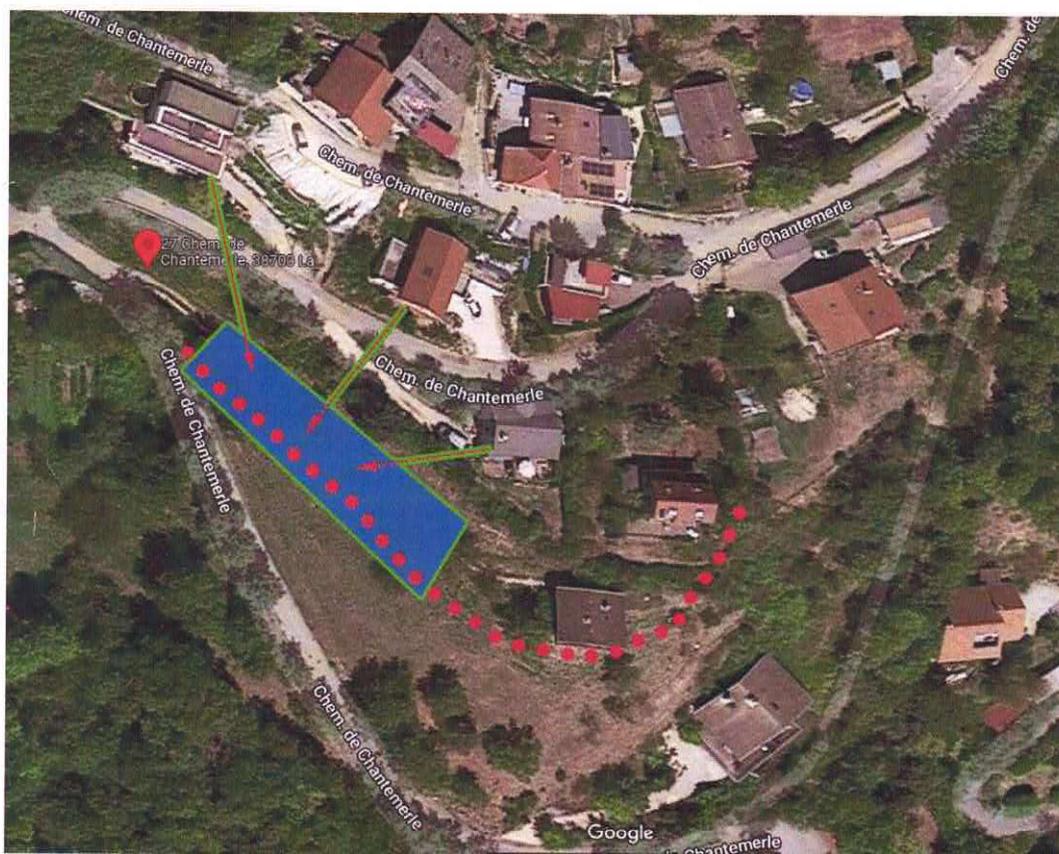


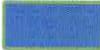


Vous trouverez ci-dessous le plan cadastral actualisé ou apparaissent les nouvelles constructions entourant des parcelles concernées. Certaines de ces constructions sont assez récentes (10ans ou moins) et d'autre non jamais été représentée comme les bâtiments annexes de Madame Michalet.



Ci-dessous l'annexe 5 les parcelles concernées et les distance des constructions voisines



-  zoning étude de sol (pièce jointe)
-  limite zone de pente
-  distances inférieures à 25m

Madame la Commissaire Enquêteur, nous vous demandons de bien vouloir accorder le temps nécessaire à l'analyse de notre dossier afin d'envisager un juste classement de la zone au regard des risques localisés et de la bonne prise en compte du critère de zone urbanisée dans le cadre de cette enquête publique.

En vous remerciant par avance pour toute l'attention que vous porterez à ce courrier et restant à votre disposition (notamment sur site pour une meilleur appréciation des points évoqués), je vous prie d'agréer, Madame la commissaire, l'expression de mes respectueuses salutations

Eric Seguin